

Table des matières

1	CONTEXTE	3
1.1	Présentation : coopération intercommunale	3
1.2	Modalités d'exploitation du service	5
2	INDICATEURS TECHNIQUES	6
2.1	La collecte des déchets ménagers et assimilés	6
2.1.1	La collecte en bacs	7
2.1.2	La collecte en apport volontaire	11
2.1.3	La collecte en déchèterie	13
2.2	Autres collectes	20
2.2.1	Filets et bâches	20
2.2.2	Collecte ponctuelle d'amiante	20
2.3	Le traitement et valorisation	20
2.3.1	Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes	20
2.3.2	Localisation des unités de traitement et valorisation existantes	21
2.3.3	Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes	21
2.3.4	La valorisation biologique	24
2.3.5	II.4.3. La valorisation énergétique	25
3	INDICATEURS FINANCIERS	26
3.1	Dépenses de fonctionnement du service*	26
3.2	- Modalités de financement du service	27
3.2.1	Recettes liées au tri des déchets	27
3.2.2	Contribution des usagers particuliers	27
3.2.3	Contribution des autres usagers (non-particuliers)	28
3.3	- Analyse des Coûts : matrice comptacoût	28
3.3.1	Coût moyen du service par habitant	28
3.3.2	Contribution à l'habitant	28
3.3.3	Nature des charges principales en 2023	29
3.3.4	Nature des produits principaux en 2023	29
4	LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN)	30
4.1	Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire	30
4.2	- Quantités collectées en déchèterie	30
4.3	- Quantités totales	30
5	MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	32
5.1	Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	32
5.1.1	VI.1.1. Optimisation du Tri	32
5.1.2	La Prévention des déchets	32
5.1.3	Le Programme de Prévention des déchets ménagers	32
5.1.4	Le CODOEC	32
5.1.5	Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)	34
6	SYNTHESE ET PROJETS	35
6.1	Bilan des actions en 2023	35

1 CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2023.

1.1 Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 3 Communautés de Communes et 1 Agglomération, correspondant à 27 234 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2024).

Le SICTOM des Couzes assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupement. En complément de cette collecte, il existe des points d'apport volontaire (nommés PAV).

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

Population communale municipale - INSEE 01/01/2024

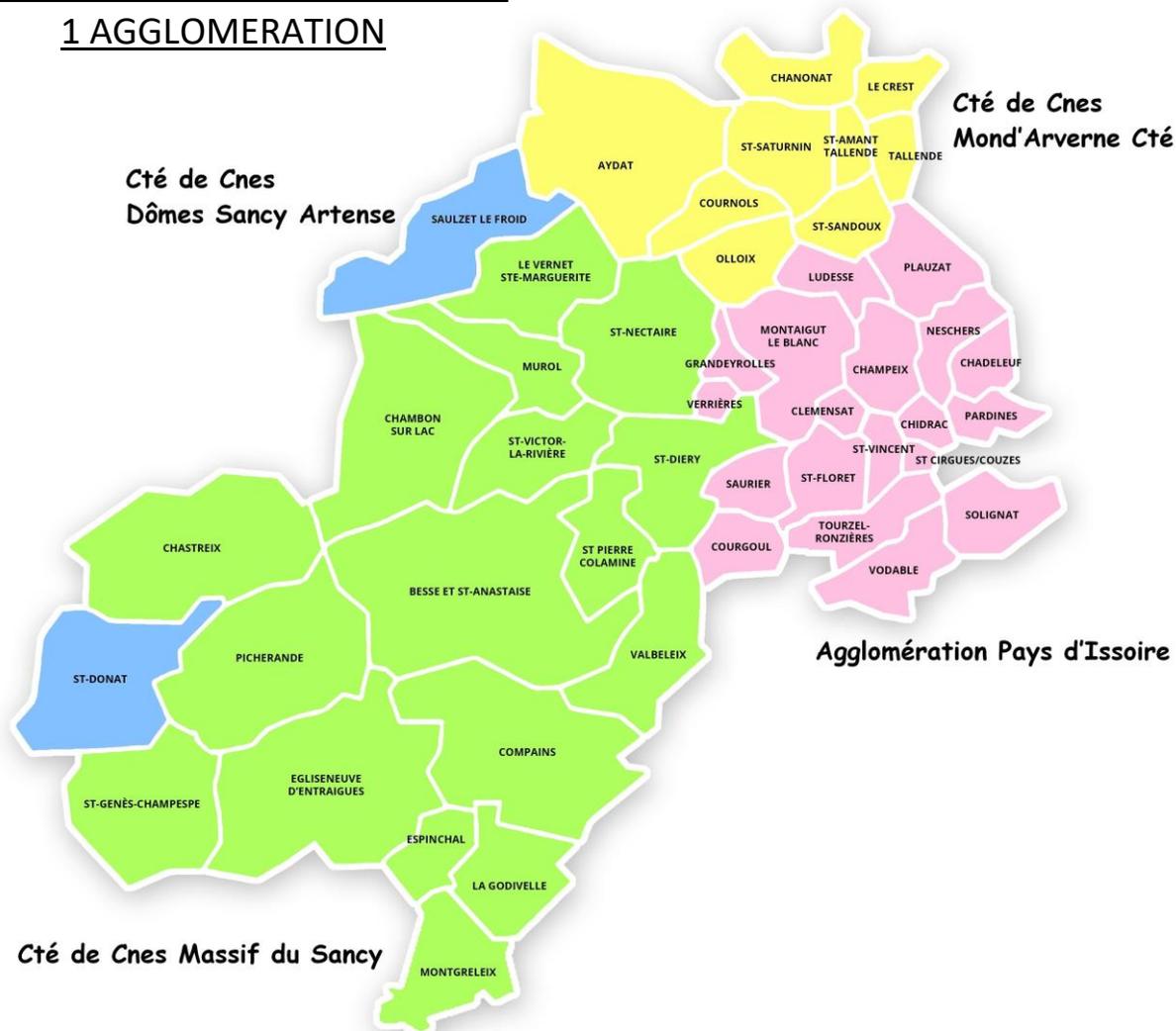
Communes	Hab.	Communes	Hab.
AYDAT	2 524	PICHERANDE	315
BESSE ET ST ANASTAISE	1 461	PLAUZAT	1 719
CHADELEUF	430	SAINT AMANT TALLENDE	1 757
CHAMBON SUR LAC	413	SAINT CIRGUES SUR COUZE	345
CHAMPEIX	1 416	SAINT DIERY	536
CHANONAT	1 709	SAINT DONAT	199
CHASTREIX	231	SAINT FLORET	246
CHIDRAC	512	SAINT GENES CHAMPESPE	211
CLEMENSAT	121	SAINT NECTAIRE	769
COMPAINS	126	SAINT PIERRE COLAMINE	248
COURGOUL	61	SAINT SANDOUX	988
COURNOLS	232	SAINT SATURNIN	1 164
CREST (LE)	1 290	SAINT VICTOR LA RIVIERE	245
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	333	SAINT VINCENT	416
ESPINCHAL	84	SAULZET LE FROID	288
GODIVELLE (LA)	16	SAURIER	258
GRANDEYROLLES	53	SOLIGNAT	516
LUDESSE	502	TALLENDE	1 510
MONTAIGUT LE BLANC	907	TOURZEL RONZIERES	199
MONTGRELEIX	36	VALBELEIX	138
MUROL	640	VERNET SAINTE MARGUERITE LE	320
NESCHERS	873	VERRIERES	72
OLLOIX	318	VODABLE	190
PARDINES	297	TOTAL :	27 234

Selon les chiffres INSEE au 1er janvier 2024, la population du territoire du SICTOM des Couzes est de 27.234 habitants au lieu de 27.241 habitants au 1er janvier 2023, soit une diminution de 0,02 %.

SICTOM DES COUZES

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

1 AGGLOMERATION



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 258 870 hectares.

1.2 Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Nature du service		Mode de gestion	Prestataires
COLLECTE	Collecte ordures ménagères	Régie directe	-
	Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
	Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Régie directe	Prestation de service jusqu'au 30/06/2024 PAPREC Auvergne
	Collecte du verre en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Accueil - exploitation	Régie directe	-
	Evacuation des bennes de déchets jusqu'aux plateformes de valorisation	Prestation de service	PAPREC Auvergne
	Collecte déchets dangereux (huile moteur incluse)	Prestation de service	CHIMIREC Massif Central
	Collecte des Déchets électriques Collecte des Textiles Collecte des Meubles, articles de bricolage et jardin et jeux/jouets Collecte des DASRI Collecte des Piles Collecte des Néons – Lampes Collecte articles sport, loisirs, bricolage et jardin thermiques	Eco-Organismes	Ecosystem Le Relais 48 Ecomaison DASTRI Corepile Ecosystem Ecologic

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat. Néanmoins, la réglementation impose aux producteurs l'obligation de traitement des déchets mis sur le marché. La notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet de développer des éco-organismes qui aident les collectivités financièrement et logistiquement sur la mise en place de nouvelles collectes.

Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, il s'occupe du traitement de ces dernières.

Nature du service		Flux	Prestataires
COLLECTE	Quai de transfert	OM - TS	Transport : PAPREC Auvergne
	Traitement des ordures ménagères	OM	VERNEA
	Tri des emballages	TS	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Traitement des divers types de déchets	Cartons Gravats Encombrants Bois Ferraille Déchets dangereux	PRARY ISSOIRE COLAS Gerzat VERNEA BOILON PRARY ISSOIRE CHIMIREC
PLATEFORME DE DECHETS VERTS	Broyage et compostage des déchets verts	Déchets verts	ECOVERT-BOILON Co-compostage
ENFOUISSEMENT	Stockage en ISDND	-	-

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La collecte des déchets ménagers et assimilés

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- **Ordures ménagères et assimilées** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.

- **Ordures ménagères « strictes »** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.

- **Ordures ménagères résiduelles** : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)

- **Collecte sélective** : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.

- **Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.**

- **Déchets occasionnels** : déchets collectés en déchèteries.

Les ordures ménagères et assimilées

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.

- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages en plastique,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Ils sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

La collecte sélective en points propres

Les matériaux recyclables concernés sont :

- les mêmes qu'en bacs jaune pour les colonnes emballages,
- Le verre dans les colonnes prévues à cet effet.
- les huiles de vidange (en cours de suppression pour regroupement en déchèterie).

2.1.1 La collecte en bacs

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes de 19T, un camion-benne de 16T depuis 2017 pour les communes difficiles d'accès, un évolupac permettant de collecter des colonnes et des bacs ainsi qu'un véhicule ampliroll.

2.1.1.1 Modalités

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à cuve grise et à couvercle jaune pour déposer leurs emballages recyclables. Les bacs de regroupement des Ordures Ménagères sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

2.1.1.2 Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques + campings	C1 à C3	Jusqu'à C6

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h. Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 0,5	
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques + campings	C1	Jusqu'à C3

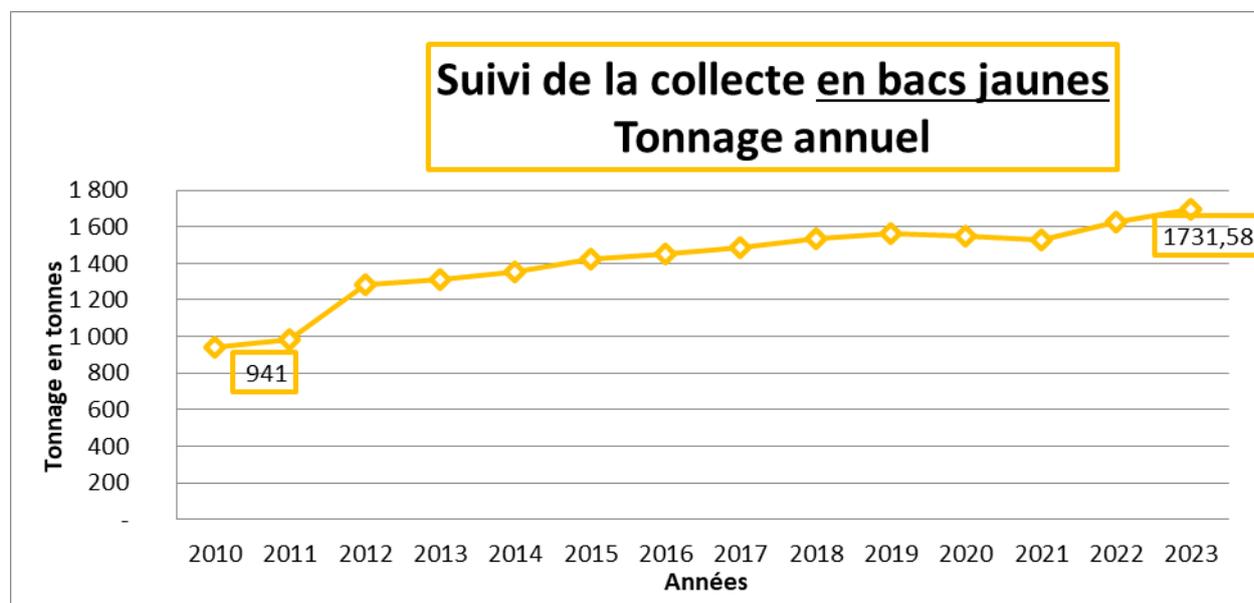
2.1.1.3 Tonnages collectés

Collecte sélective des emballages :

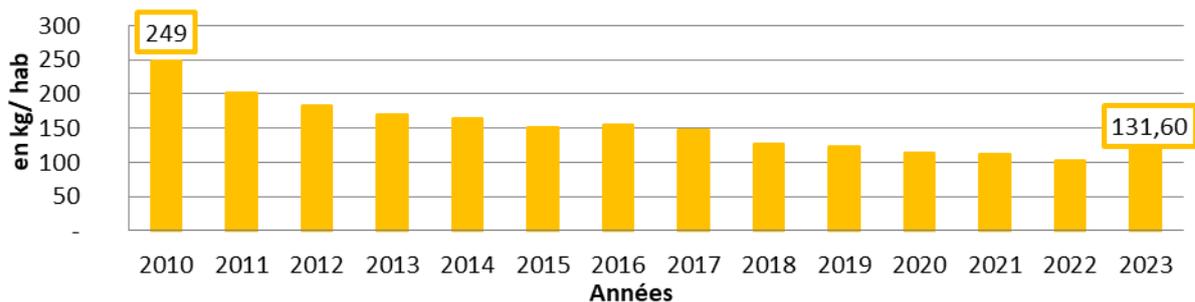
BACS : En 2023, **1.731,58 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit **une augmentation des tonnages de 2,27% par rapport à 2022.**

PAV : Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent **131.60 tonnes**, soit une augmentation de **27,96 %.**

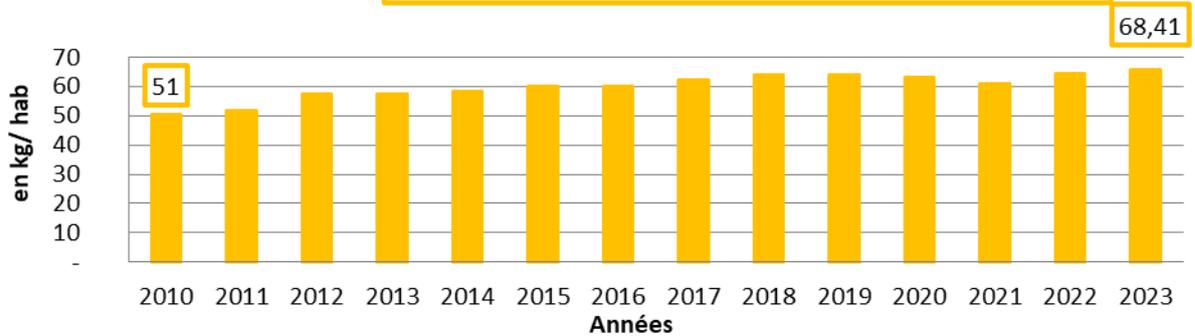
TOTAL : Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages au 1^{er} mai 2021 et le déploiement de 47 colonnes supplémentaires dans les communes sous dotées, on constate que le **ratio à l'habitant est passé à près de 68,41 kg/hab/an** (65,93 kg/hab/an en 2022).



Suivi de la collecte en points d'apport volontaire Tonnage annuel (hors verre)



Suivi de la totalité du tonnage (bacs + PAV) Ratio annuel en kg/hab (hors verre)

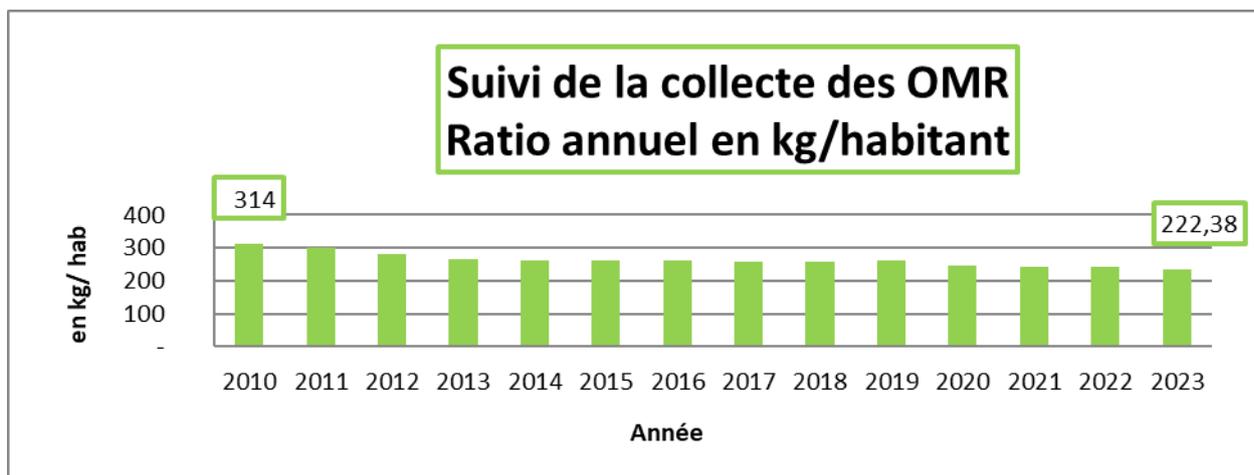
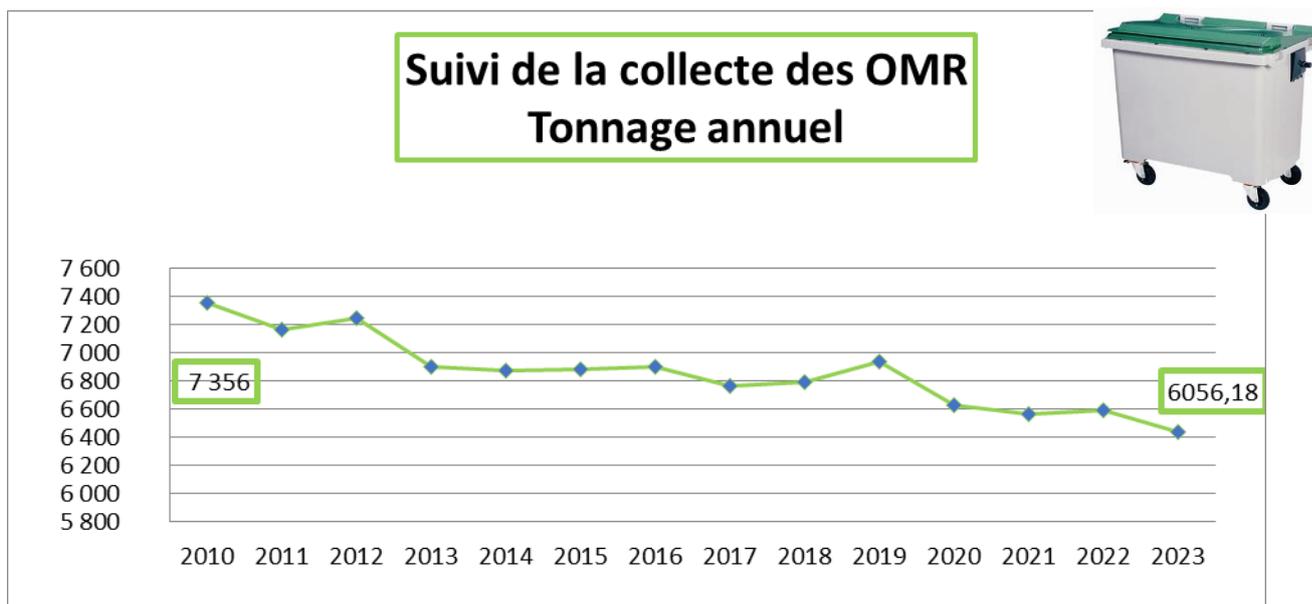


A noter : seulement trois communes ne sont pas équipées de bacs collecte sélective (Courgoul, la Godivelle et Montgreleix). Ils ont accès à des points propres.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri PAPREC (anciennement ECHALIER) à Clermont-Ferrand.

Collecte des ordures ménagères et assimilées :

En 2023, le tonnage total concerné par la collecte ordures ménagères est de **6.056,18 tonnes**, **le tonnage est en baisse**. Cela correspond à **un ratio à l'habitant de 222 kg/an/hab, soit -13,94kg/2022 !**



Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation VERNEA, géré par le VALTOM.

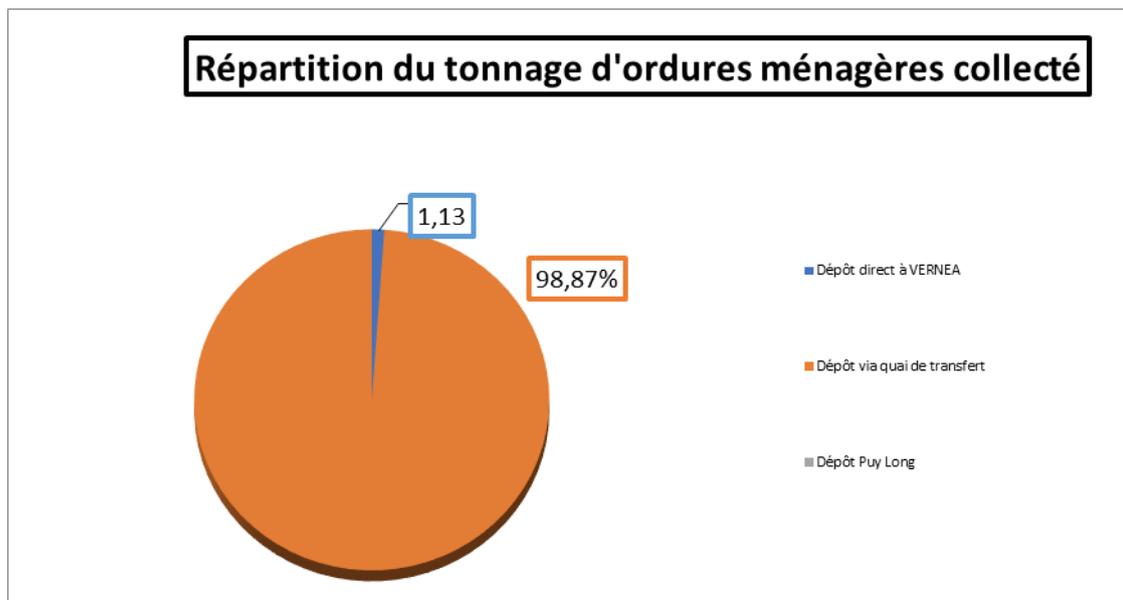
2.1.1.4 Synthèse collecte en bacs

Matériaux collectés en bacs	2022		2023		Evolution en tonne	en kg/an/hab
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.		
Ordures ménagères	6 437,58	236,32	6 056,18	222,38	-5,92%	-5,90%
Collecte sélective	1 693,16	62,15	1 731,58	63,58	2,27%	1,73%
Total	8 130,74	298,47	7 787,76	285,96	-4,22%	-4,19%
population (municipale)	27 241		27 234		-0,03%	

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les ordures ménagères et le tri sélectif collectés par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA sont occasionnels.

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km
Saint-Diéry	VERNEA	PAPREC ECHALIER	41 km
Saint-Diéry	Centre de tri	PAPREC ECHALIER	44 km

Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :



2.1.2 La collecte en apport volontaire

2.1.2.1 Modalités

La collecte en apport volontaire sur le territoire est composée ainsi :

	Verre	Multi matériaux	Huile noire
Nombre de contenants	216	250	23
Type de contenant	Colonne	Colonne	Colonne
Tonnage collecté ménageur 2023	1 283,82	131,60	21,78
Tonnage collecté ménageur 2022	1 280,56	102,87	24,705
Evolution en %	0,25 %	+27,93 %	- 11,84 %

* Colonnes déchèteries comprises

Les colonnes multimatériaux sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 116 colonnes sur les points propres ainsi que 134 colonnes isolées (soit 250 colonnes multimatériaux).

Les colonnes à verre sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 61 colonnes sur les points propres ainsi que 155 colonnes isolées (soit 216 colonnes à verre).

Vous avez peut-être vu ces nouvelles colonnes, de tri sélectif ou de verre, installées dans certains hameaux du territoire. En 2021 et 2022, 87 colonnes de tri et 21 colonnes à verre ont été déployées. En 2023, 47 colonnes d'emballages et 14 de verre supplémentaires ont été déployées. Celles-ci sont destinées à desservir des zones du territoire encore non équipées en contenant de collecte adéquat. Dans cette dynamique, le SICTOM souhaite remplacer l'ensemble de ses bacs de collecte (ordures ménagères et collecte sélective) par des colonnes.

D'ici 2026, toutes les communes du SICTOM des Couzes seront équipées en tout colonne.



En 2018, des bornes pour stocker les piles ont été distribuées aux communes, permettant de faciliter l'apport des usagers. Elles sont ensuite ramenées en déchèteries pour être collectées par la société COREPILE.

Les bornes sur les points propres étant cassées, ou ayant disparus, la solution de les implanter en mairie ou dans les petits commerces évite la dégradation suite aux intempéries.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

Les conteneurs multimatériaux (collecte sélective) sont collectés depuis juin 2023 par nos équipes en régie, le verre reste collecté par les Etablissements PAPREC (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies via des contrats avec des repreneurs.

Les huiles de vidange sont collectées et traitées par la Société CHIMIREC à Mende (48).

2.1.2.2 Quantités collectées

Près de 1 415 tonnes de déchets recyclables (collecte sélective et verre) ont été collectées en 2023 sur les points d'apport volontaire.

Matériaux collectés	2022		2023		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
Verre	1 280,56	47,01	1 283,82	47,13	0,25%
Multimatériaux (<i>corps creux et plats en mélange</i>)	102,87	3,78	131,60	4,83	27,96%
TOTAL	1 383,43	50,78	1 415,42	51,96	2,31%
population (municipale)	27 241		27 234		

Huile de vidange	2022		2023		Evolution
	Tonnes	Kg/an/hab.	Tonnes	Kg/an/hab.	Kg/an/hab.
TOTAL	24,71	0,91	18,09	0,66	-26,76%
population (municipale)	27 241		27 234		

*Colonnes déchèteries comprises

2.1.3 La collecte en déchèterie

2.1.3.1 Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

Veyre-Monton (SBA) pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

Saint-Genès-Champanelle (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet le Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'utilisateur doit se renseigner auprès de Clermont Communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

2.1.3.2 Horaires d'ouvertures

	MONTAIGUT LE BLANC	BESSE
	Route de Reignat 63320 MONTAIGUT LE BLANC 04.73.96.72.11	RD 978 – Chilosa 63610 BESSE 04.73.79.53.16
Lun	FERMÉ	9h-12h / 13h-17h
Mar	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu		FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	VEYRE-MONTON	SAINT GENES CHAMPANELLE
	RD 213 Lieu-dit la Nave 63960 VEYRE-MONTON 04.73.64.74.44	RD 96 Route de Nadaillat Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE 04.73.87.31.47
Lun	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	FERMÉE
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		
Jeu		
Ven		
Sam	8h-19h (18h en hiver)	

2.1.3.3 Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

Nouveauté : un système d'accès par badge est effectif depuis 2023. Pour bénéficier d'une carte d'accès, il faut remplir le formulaire de demande en ligne sur le site www.sictomdescouzes.fr et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'accès est :

⇒ Pour les Particuliers : gratuit.

⇒ Pour les Professionnels :

- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 15 ou 25 € HT le passage par dépôt (selon le type du véhicule) sauf pour les cartons pliés et non souillés et les métaux qui sont gratuits.
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

2.1.3.4 Fréquentation

Déchèterie	2022				2023				Evolution
	Particuliers	Pro.	Services communaux	Total	Particuliers	Pro.	Services communaux	Total	
Besse	7 646	429	687	8 762	4 798	296	420	5 514	-37,07%
Montaigut	11 483	31	479	11 993	18 431	136	459	19 026	58,64%
TOTAL	19 129	460	1 166	20 755	23 229	432	879	24 540	18,24%

Malgré la fermeture de la déchèterie de Besse le temps des travaux de mise aux normes de septembre à décembre 2023, la fréquentation a augmenté de près de 18%.

2.1.3.5 Les différents apports en bennes gravitaires

La collecte séparée pour les 7 flux ci-dessous a été mise en place pour :

- Les cartons,
- Le bois,
- Le tout venant (encombrants),
- La ferraille,
- Les gravats,
- Les déchets verts,
- Le mobilier.

La société PAPREC AUVERGNE a été missionnée par le SICTOM des Couzes afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Afin d'améliorer la captation de déchets valorisables, des nouveaux flux sont apparus en déchèterie permettant aux usagers d'augmenter la valorisation des déchets.

2.1.3.6 La collecte des radiographies

Le SICTOM des Couzes a signé une convention en 2018 avec l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical), qui collecte les radios gratuitement.

2.1.3.7 La collecte des D.A.S.R.I.

Présentation :

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boîtes dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

Quantités collectées :

Les boîtes fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 50 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Retrouvez le tonnage en page 17.

2.1.3.8 La collecte du textile

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 23 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ».

<p>En 2023, déchèteries comprises, 102,97 tonnes ont été collectées sur notre territoire, soit 24 tonnes de plus qu'en 2022 (6 communes non renseignées en 2022 par Emmaüs).</p>

2.1.3.9 La collecte des DEEE

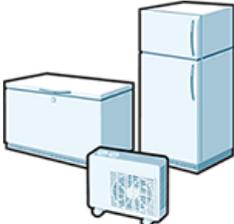
Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1^{er} Juillet 2022, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

Le gros électroménager hors froid

	<p>Ce flux regroupe tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eaux ou encore les lave-vaisselles. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepoids des lave-linges par exemple).</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le gros électroménager froid

	<p>Ce flux regroupe tous les gros appareils qui produisent du froid. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.</p>
------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les écrans

	<p>On retrouve dans ce flux tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les petits appareils

	<p>Cette vaste famille regroupe tous les autres appareils de petite taille, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou les téléphones portables. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.1.3.10 La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2018, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à renouveler la convention tripartite entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. La société CHIMIREC réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

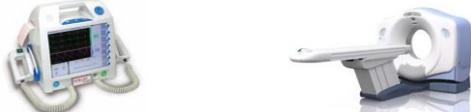
Depuis le 1^{er} Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

En 2019, le SICTOM des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour que les cartouches d'encre de nos déchèteries soient collectées gratuitement. Auparavant, c'était la Société CHIMIREC qui les collectait. Cette récupération permet à la Ligue, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer, notamment auprès du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand.

2.1.3.11 La collecte des lampes

Le SICTOM des Couzes a renouvelé son engagement auprès de Recylum lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2021.

Recylum est l'éco-organisme qui s'occupe de l'organisation de la collecte des lampes. Ce dernier accepte :

	Les matériels d'éclairage (DEEE professionnels de la catégorie 5)
	Les dispositifs médicaux (DEEE professionnels de la catégorie 8)
	Les instruments de surveillance et de contrôle (DEEE professionnels de la catégorie 9)
	Les lampes (DEEE ménagers de la catégorie 5)

2.1.3.12 La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, **les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits.**

Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements puis fait appel à ECHALIER afin de collecter et transporter les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

2.1.3.13 La collecte des meubles

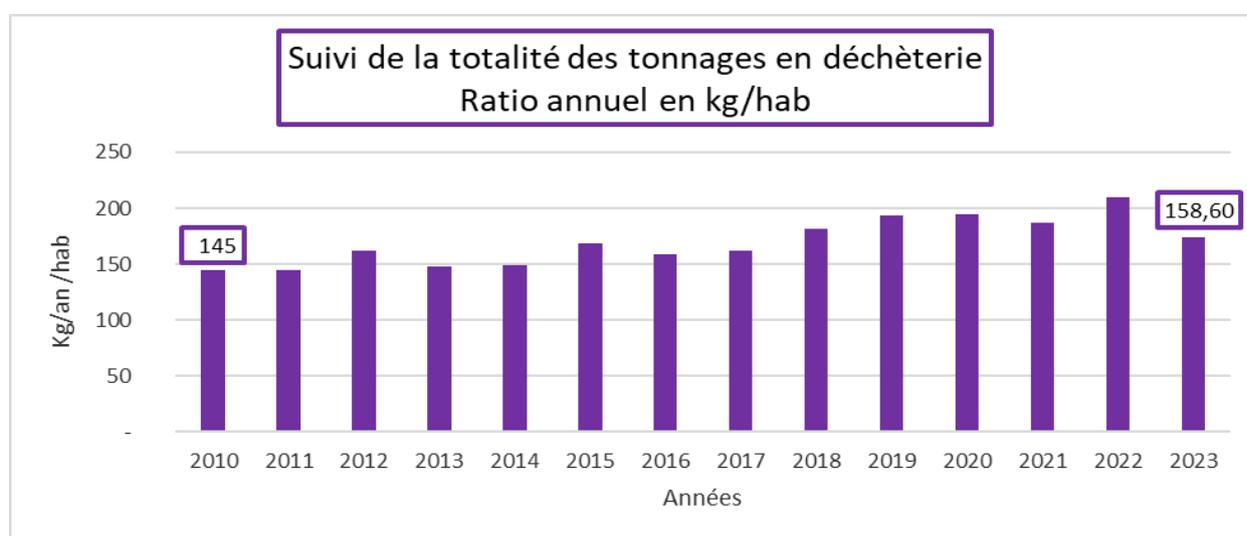
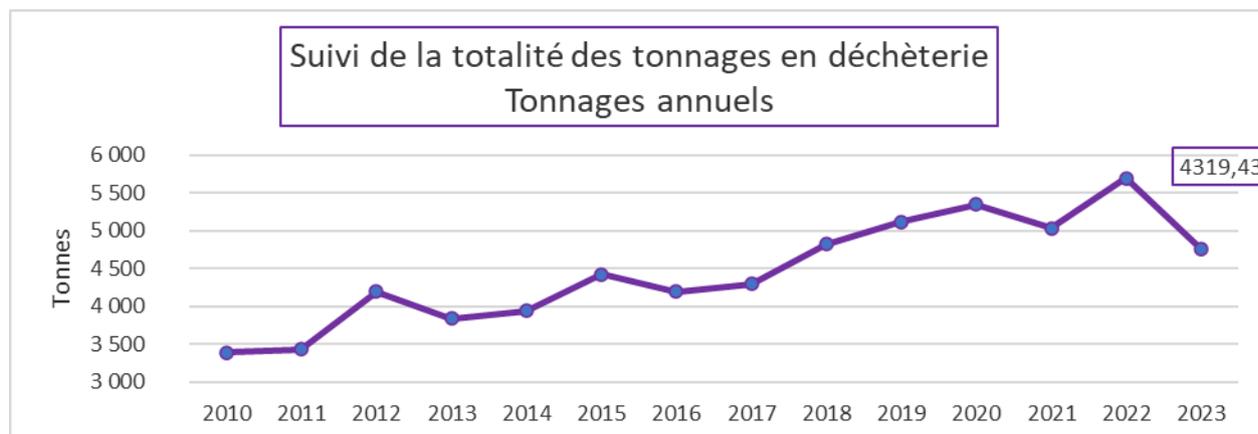
Une benne « ECOMAISON » a été installée à la déchèterie de Montaigut le Blanc depuis mars 2019 qui est destinée à recevoir l'ensemble des déchets d'ameublement (chaise, meuble, literie, matelas). Besse sera équipée en 2024. Cet éco-organisme permet également de collecter les jeux et jouets (hors électriques et électroniques) et articles de bricolage et de jardin non thermiques.

2.1.3.14 Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Matériaux collectés		2022		2023		Evolution
		tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		27 241		27 234		
Déchets valorisés	Gros cartons	183,62	6,74	148,28	5,44	-19,23%
	Ferrailles	181,54	6,66	213,64	7,84	17,71%
	Bois	821,56	30,16	692,33	25,42	-15,71%
	Encombrants VERNEA	1260,42	46,27	1120,96	41,16	-11,04%
	Gravats valorisés plateforme de valorisation	1181,88	43,39	929,18	34,12	-21,36%
	Déchets verts	730,85	26,83	648,12	23,80	-11,30%
	D.E.E.E. dont :	-	-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	35,73	1,31	59,43	2,18	66,37%
	- Gros électroménager froid	27,73	1,02	31,82	1,17	14,79%
	- Ecran	12,16	0,45	14,52	0,53	19,41%
	- Petit appareil de mélange	29,29	1,08	36,13	1,33	23,39%
	- Lampes et tubes fluorescents	0,73	0,03	0,90	0,03	23,32%
	TOTAL	105,64	3,88	142,80	5,24	35,21%
	Pneus	61,68	2,26	66,34	2,44	7,58%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	3,97	0,15	4,54	0,17	14,40%
	Huile noire	13,95	0,51	10,89	0,40	-21,92%
	Piles	2,84	0,10	4,25	0,16	49,70%
	Tissus	9,19	0,34	7,41	0,27	-19,35%
	Mobilier Ecomaison	78,94	2,90	184,07	6,76	133,24%
	Art. bricolage et jardin non thermiques			2,15	2,31	0%
	Jeux et jouets			0,18	0,19	0%
	Art. bricolage et jardin thermiques			0,33	0,35	0%
Art. sport et loisirs			0,85	0,92	0%	
Cartouches d'encre	0,08	0,00	0,21	0,01	160,07%	
Radiographie	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00%	
Sous total	4636,26	170,19	4176,62	153,36	-9,89%	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	63,18	2,32	76,66	2,81	21,37%
	Encombrants Puy-Long	30,08	1,10	36,34	1,33	20,84%
	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	27,46	1,01	29,63	1,09	7,92%
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,11	0,00	0,18	0,01	72,69%
	Amiante lié	-	-	-	-	-
	Sous total	120,83	4,44	142,81	5,24	18,23%
Total des apports		4757,08	174,63	4319,43	158,60	-9,18%

En 2023, le tonnage total collecté en déchèteries est de **4.319,43 tonnes**. Le ratio à l'habitant a diminué, il passe de 174,6 à 158,60 kg/an/hab. soit une baisse de près de 9 % dû en partie à la fermeture de la déchèterie de Besse le temps des travaux de mise aux normes.



2.1.3.15 Quantités de DMA collectés de 2010 à 2023 sur une base 100

ANNEE	Pop munic.	OM	TRI SELECTIF	VERRE	DECHET.	Huiles PAV + Déch	Textiles PAV + Déch	TOTAL	Kg/hab /an	Base 100 en kg/hab/an
2010	24 103	7 166,0	1 234,0	810,0	3 409,0	12,6	4,3	12 635,9	524,25	100,00
2011	25 875	7 245,0	1 483,6	900,0	4 174,8	23,0	13,3	13 839,7	534,87	102,03
2012	26 037	6 900,0	1 497,0	905,0	3 838,5	12,7	12,0	13 165,2	505,63	96,45
2013	26 096	6 872,0	1 523,0	918,0	3 925,4	14,0	61,0	13 313,4	510,17	97,31
2014	26 227	6 886,6	1 585,1	966,0	4 548,7	13,1	91,0	14 090,5	537,25	102,48
2015	26 386	6 903,8	1 604,7	971,8	4 271,7	14,1	99,6	13 865,7	525,49	100,24
2016	26 516	6 764,9	1 643,8	1 013,6	4 355,7	10,3	108,1	13 896,5	524,08	99,97
2017	26 580	6 794,2	1 681,6	1 032,0	4 838,4	18,0	125,2	14 489,4	545,12	103,98
2018	26 678	6 935,7	1 690,7	1 140,0	5 160,0	15,5	124,0	15 065,9	564,73	107,72
2019	26 826	6 629,8	1 672,5	1 135,1	5 327,4	25,1	125,1	14 915,0	555,99	106,05
2020	26 931	6 565,0	1 641,0	1 238,0	5 017,2	24,7	104,4	14 590,3	541,77	103,34
2021	27 094	6 593,7	1 736,7	1 280,9	5 671,9	17,5	80,4	15 391,1	568,06	108,36
2022	27 241	6 437,6	1 796,0	1 280,5	4 733,9	24,7	79,1	14 351,8	526,85	100,50
2023	27 234	6 056,1	1 863,1	1 283,8	4 301,1	18,0	79,6	13 601,7	499,44	95,27

2.2 Autres collectes

2.2.1 Filets et bâches

La Chambre d'Agriculture organise des collectes de bâches agricoles et filets d'enrubannage sur le territoire. Pour faciliter ces collectes, le SICTOM des Couzes met à disposition un lieu de dépôt 2 fois par an sur le site de Saint-Diéry. En 2023, elles se sont déroulées les mercredis 17 et 31 mai.

Films d'enrubannage	22,4 T (22,9 T en 2022),
Bâches d'ensilage	1,6 T (4,1 T en 2022),
Filets	6,5 T (4,1 T en 2022),
Ficelles	2,5 T (2,4 T en 2022).

2.2.2 Collecte ponctuelle d'amiante

Cette collecte ponctuelle a débuté en septembre 2020 et se déroule tous les trimestres sur une demi-journée. Elle a été mise en place afin d'éviter la présence d'amiante dans les bennes gravats des déchèteries. En effet, les bennes contenant de l'amiante doivent être dépolluées et cela engendre des coûts supplémentaires assez conséquent.

Sur l'année 2023, 76 usagers sur le territoire syndical ont pu bénéficier du service (73 en 2022), ceci représente 13,75 tonnes collectées soit 4T de plus qu'en 2022.

Rappel des conditions de participation les plus importantes :

- **Limité à 150 kg/an et par foyer**
- **Prise de rendez-vous obligatoire**
- **Conditionner l'amiante dans le big bag fourni par la collectivité**
- **Remorque obligatoire**

2.3 Le traitement et valorisation

2.3.1 Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes

Tous les déchets collectés sont traités et/ou valorisés de diverses manières selon leur nature :

		Mode de traitement
OMA	OMR	Incinération avec production d'électricité Enfouissement après stabilisation
	Collecte sélective	Tri, puis recyclage matière
	Verre	Recyclage matière

DECHETERIE	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière
	Bois	Recyclage matière
	Carton	Recyclage matière
	DASRI	Incinération avec cogénération
	Déchets dangereux	Incinération avec récupération d'énergie Recyclage matière
	Déchets verts	Co-Compostage
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière
	Meubles	Recyclage matière Incinération avec récupération d'énergie
	Ferraille	Recyclage matière
	Gravats	Recyclage matière, Enfouissement
	Huile alimentaire	Biocarburant, Méthanisation
	Huile de vidange	Incinération avec récupération d'énergie
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière
	Tout-venant	Incinération avec récupération d'énergie
	Piles	Recyclage matière
	Pneus	Recyclage matière
	Textile	Recyclage - Réemploi

2.3.2 Localisation des unités de traitement et valorisation existantes

La plupart des exutoires sont sur le territoire du SICTOM des Couzes :

Unités de traitement ou de valorisation	Adresse (siège social)	Flux
VERNEA	Clermont-Ferrand	OMR Tout-venant
ISDND Puy-Long	Clermont-Ferrand	OMR - Gravats
CHIMIREC	Mende	Déchets dangereux, huile alimentaire, huile moteur
PROCAR	Joze (63)	Pneus
PRAXY	Issoire (63)	Cartons Ferraille Meubles
ECOVERT-BOILON Agriculteurs	Lempty (63) Local	Déchets verts Bois
COLAS	Gerzat (63)	Gravats
VEOLIA	Gerzat (63)	DEEE

2.3.3 Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes

Le Réemploi, le recyclage, la valorisation matière, biologique, énergétique sont les différents moyens mis en œuvre par le SICTOM des Couzes afin de traiter les déchets ménagers et assimilés collectés.

2.3.3.1 La valorisation matière – En centre de tri

2.3.3.1.1 Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société PAPREC à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par CITEO.

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes sur le centre de tri PAPREC.

Tonnages collectés	2022		2023		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	
population (municipale)	27 241		27 234		
Briques alimentaires	30,66	1,13	35,95	1,32	17,30%
Bouteilles plastique PET	70,60	2,59	133,70	4,91	89,44%
Bouteilles plastique PEHD	61,42	2,25	16,78	0,62	-72,68%
Emballage acier	46,64	1,71	41,08	1,51	-11,90%
Emballage alu	10,09	0,37	10,75	0,39	6,52%
Petit alu (capsules, opercules)	5,92	0,22	11,02	0,40	86,15%
Journaux Magazines	323,63	11,88	273,95	10,06	-15,33%
Gros de magasins et autres pap.	96,14	3,53	132,24	4,86	37,58%
Carton EMR PCNC (5.02)	279,41	10,26	243,02	8,92	-13,00%
Cartons déchèterie (1.05)	254,22	9,33	251,19	9,22	-1,17%
Papiers de bureautique	49,70	1,82	33,56	1,23	-32,45%
Pots et barquettes (flux en dvpt)*	55,24	2,03	37,13	1,36	-32,77%
Films PE*	33,66	1,24	37,46	1,38	11,32%
Refus	442,75	16,25	568,07	20,86	28,34%
TOTAL freinte déduite	1760,11	64,61	1825,92	67,05	-
Total	1 796,03	65,93	1 863,18	68,41	3,77%

* (Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés a encore augmenté. Elle représente 31,1% du tonnage. ***Des efforts sur le tri sont encore à réaliser, la moyenne régionale étant à 22,4%.***

En effet, le refus de tri est très coûteux pour la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité.

Lorsque les déchets arrivent au centre de tri, ils sont triés par les agents. Quand il y a des erreurs, ces déchets sont refusés, puis pesés, et expédiés vers le Syndicat de Traitement des déchets (VALTOM), afin d'être définitivement traités (**Coût supplémentaire engendré : 329,34€ TTC/tonne**).

Néanmoins, les recettes concernant la collecte sélective sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre 2023. Ces tonnages (ci-dessous) donnent droit à des recettes.

Tonnages sortants	2022		2023		Evolution kg/an/hab.
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	
population (municipale)	27 241		27 234		
Briques alimentaires	51,12	1,88	33,07	1,21	-35,29%
Bouteilles plastique PET	128,54	4,72	70,86	2,60	-44,86%
Bouteilles plastique PEHD	118,02	4,33	83,82	3,08	-28,96%
Emballage acier	45,14	1,66	81,75	3,00	81,15%
Emballage alu	9,00	0,33	18,90	0,69	110,05%
Petit alu	5,00	0,18	15,75	0,58	215,08%
Journaux-magazines	488,99	17,95	255,35	9,38	-47,77%
Gros de magasins (1.02)	105,61	3,88	129,07	4,74	22,25%
EMR PCNC (papiers cartons 5.02)	330,29	12,12	241,46	8,87	-26,88%
cartons bruns déchèterie 1.05	517,99	19,01	430,08	15,79	-16,95%
Papiers de bureautiques 2.05	0,00	0,00	93,38	3,43	0,00%
Pots et barquettes * (flux dévpt)	41,99	1,54	47,17	1,73	12,38%
Films PE (<i>sachets souples plastiques</i>)*	46,76	1,72	45,86	1,68	-1,89%
Total	1 888,44	69,32	1 546,53	56,79	-18,08%

* (Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

Une baisse de 18,08 % est constatée sur les tonnages sortants par rapport à l'année 2022 qui est dû notamment aux stocks 2021 évacués par le centre de tri en 2022 (année exceptionnelle).

Attention les tonnes expédiées, d'une façon générale, ne correspondent pas forcément à l'année N, elles peuvent concerner des stocks des années antérieures.

2.3.3.1.2 Repreneurs et rachat de matières

Le SICTOM des Couzes reste propriétaire de toutes les matières de la collecte sélective une fois triées, sauf des Journaux-Magazines et Gros de Magasin, propriétés du VALTOM.

Le SICTOM des Couzes, après avoir mis en concurrence plusieurs repreneurs via une consultation avec le SIVOM Alpin, a établi des contrats de reprise pour l'ensemble des flux de la collecte sélective listés ci-dessous :

Matériau trié	Filière de reprise*	Repreneurs	Siège Social
Cartons EMR (5.02)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Option Filière	VALORPLAST	Paris (75)
Cartons déchèteries (1.05)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en acier	Option Filière	ARCELORMITTAL France	Saint-Denis (93)
ELA / Tétra (5.03)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en aluminium	Option Filière	Regeal Affimet	Paris (75)
Verre	Option Filière	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)
Journaux – magazines	Option fédération	NORSKE SKOG	Golbey (88)
Gros de Magasin	Option fédération	SAICA	Laveyron (26)
Papiers de bureautique	Option fédération	Ets PAPREC	Saint Ours les Roches
Pots et barquettes	Pas de filière	CITEO	Paris (75)

*** Option filière :**

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux
- Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières Matériaux et garanti à zéro par les Sociétés Agréées,
- Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le contrat.

*** Option fédération :**

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les adhérents des Fédérations,
- Les Fédérations garantissent des prix de reprise positifs ou nuls,
- Prix différent selon les collectivités,
- Prix négocié entre la collectivité et son repreneur.

La fin du barème F de CITEO prévue initialement au 31/12/2022 a été prolongé d'un an car le cahier des charges du nouveau barème n'était pas finalisé. Le nouveau barème G sera donc proposé en 2024.

2.3.4 La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

2.3.4.1 Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **1277,92 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de 3,33 % par rapport à 2022.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2022	2023	Evolution
Déchèteries	VALTOM	broyage et transport : ECOVERT-BOILON	645,740	648,120	0,37%
Services municipaux			62,780	77,900	24,08%
Particuliers			161,890	164,460	1,59%
Campings			259,770	294,120	13,22%
Professionnels			106,590	93,320	-12,45%
TOTAL DECHETS VERTS			1 236,770	1 277,920	3,33%

2.3.4.2 Les plateformes de compostage

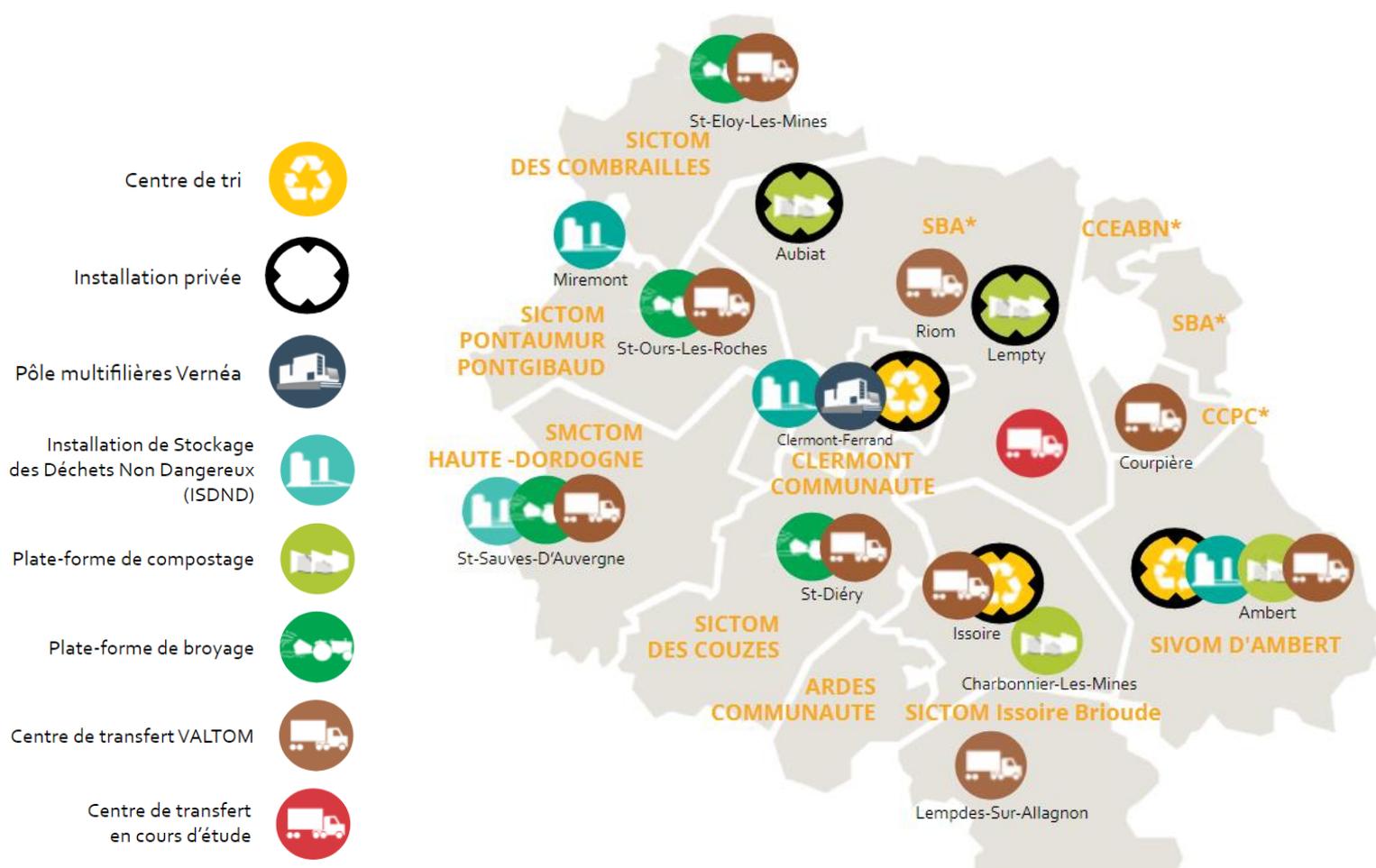
Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

2.3.5 II.4.3. La valorisation énergétique

Le SICTOM des Couzes valorise 40% de ces tonnages en valorisation énergétique, principalement les ordures ménagères.

Répartition des installations de traitement sur le territoire du VALTOM



CCEABN* : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

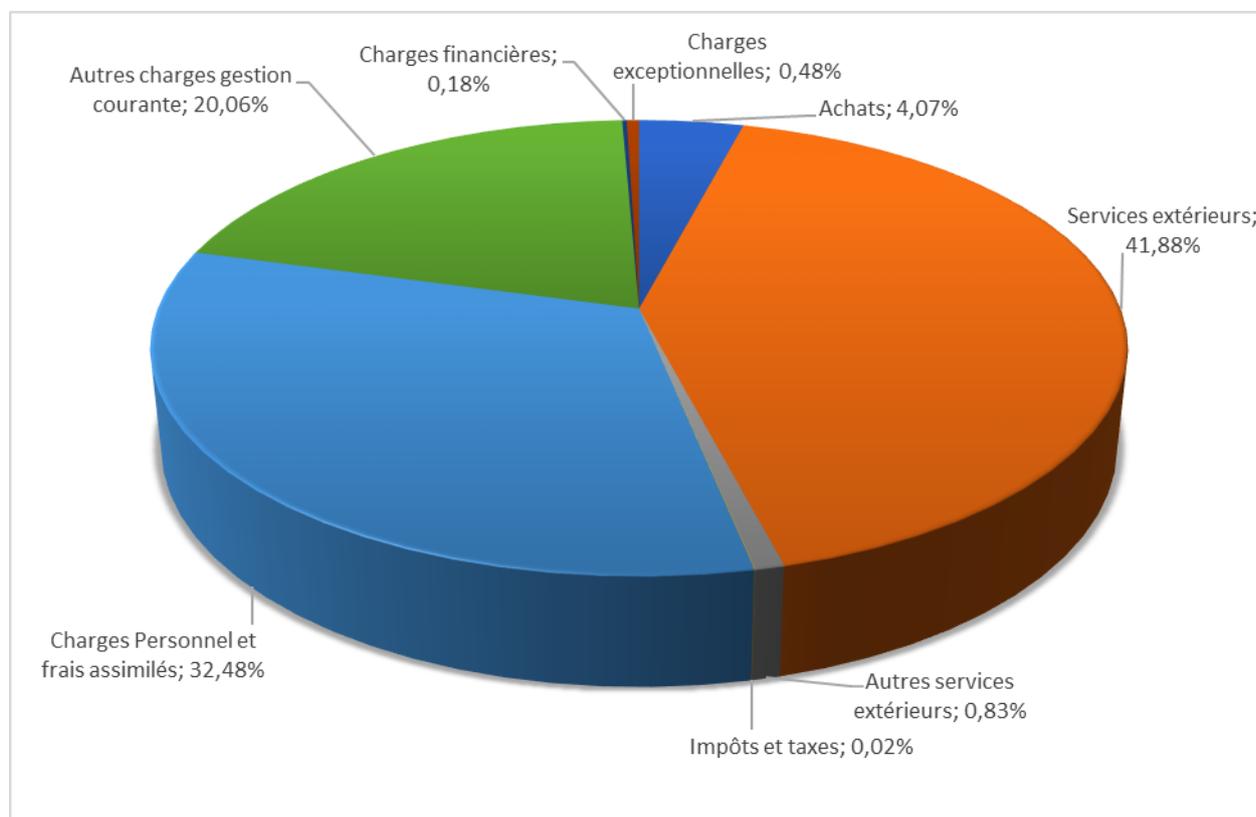
CCPC* : Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA* : Syndicat du Bois de l'Aumône

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses de fonctionnement du service*

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 : **5.129.796,44€**
(hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Pour rappel, le SICTOM des Couzes est partiellement assujéti à la TVA.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

Collecte des Points Propres - Ets PAPREC : 111.920,08 €

Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets PAPREC : 179.305,00 €

Collecte des déchets dangereux (DMS) : CHIMIREC : 10.132,98 €

Utilisation des déchèteries hors SICTOM : **258.665,94 €**

Traitement des encombrants et ordures ménagères : **860.945,38 €**

Refus de tri : **170.092,82 €**

Les refus de tri sont les déchets non recyclables issus de la collecte sélective. Ces refus ont des coûts onéreux puisque les frais comprennent un double transport et un double traitement (déchets transportés au centre de tri, triés puis transportés jusqu'à VERNEA pour être incinérés).

Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

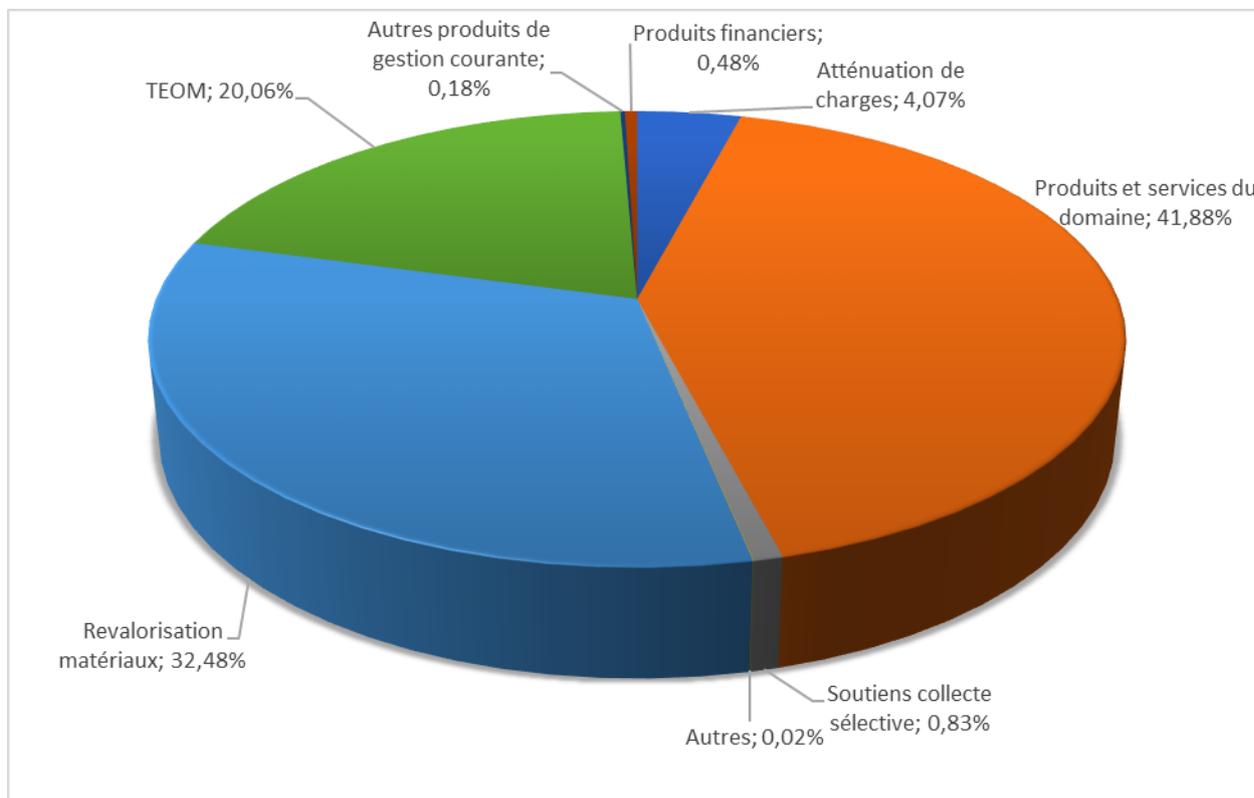
Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : **981.680,76 €.**

3.2 - Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2022 : **5.856.270,17 €** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :

3.2.1 Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :



Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 195.193,30 €

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM) et cartons déchèteries : **65.274,63 €**

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : **123.593,22 €**

Vente des DEEE : **6.325,45 €**

Aides versées par les Eco-organismes : 722.014,12 €

CITEO (soutien à la tonne triée + com. ...) : **703.473,71 €**

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3.500,00 €**

ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **2.657,47 €**

ECOMAISON (collecte) : **9.673,54 €**

Soutien REFASHION (vêtements) : **2.709,40 €**

Revalorisation de matériaux ferraille déchèteries (VALTOM) : **36.402,48 €**

Soutien CODOEC : **101.250,00 €**

3.2.2 Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes et l'Agglo Pays d'Issoire qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM des Couzes.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuel ou de regroupement). Ce mode de calcul n'est pas appliqué à l'Agglo Pays d'Issoire, qui a opté pour un taux unique et non un taux à l'importance du service rendu à l'utilisateur.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

TEOM globale collectée : 4.362.926,00 €

3.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

↳ Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 16,50 € par passage pour les camionnettes et 27,50 € TTC pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

Redevance collectée : 2.495,15 €

↳ Redevance Campings :

Redevance collectée : 73.928,48 €

3.3 - Analyse des Coûts : matrice comptacoût

Le SICTOM des Couzes engage depuis 2016 une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permet de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

3.3.1 Coût moyen du service par habitant

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ; le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse coût aidé TTC €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme DV, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,09	1,43	19,48	31,24	2,5	133,74
2018	80,9	0,23	21,21	32,2	1,51	136,05
2019	79,36	1,76	20,39	31,39	0,41	133,31
2020	82,51	1,60	15,14	32,81	-1,65	130,41
2021	84,43	1,11	22,62	35,53	1,11	144,80
2022	85,23	1,56	10,81	37,03	1,28	135,91
2023	86,11	2,11	23,10	38,65	-0,04	149,88

3.3.2 Contribution à l'habitant

Contribution = ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevance camping, facturation pros en déchèterie)

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse contribution €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme DV, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,47	1,14	19,64	30,18	3,55	133,98
2018	79,26	1,13	19,53	30,11	3,53	133,56
2019	78,62	1,12	19,38	29,85	3,51	132,48
2020	82,31	1,18	20,33	31,26	3,68	138,76
2021	85,30	1,08	22,17	32,03	1,39	141,97
2022	90,64	1,15	23,60	34,08	1,48	150,95
2023	96,40	1,23	25,10	36,34	1,57	160,64

3.3.3 Nature des charges principales en 2023

Postes de charges	En euros détaillés HT		
	2022	2023	Evolution 2023/2022
Charges fonctionnelles (structure + com)	277 139,00 €	423 459,00 €	53%
Charges de prévention	151 724,00 €	93 009,00 €	-39%
Charges de pré collecte	71 589,00 €	71 121,00 €	-1%
Charge de collecte	1 732 124,00 €	1 917 098,00 €	11%
Charges de transport	266 828,00 €	288 444,00 €	8%
Charges de traitement	1 018 059,00 €	998 683,00 €	-2%
Total des charges (hors traitement)	3 444 511,00 €	3 646 339,00 €	6%

3.3.4 Nature des produits principaux en 2023

Postes de produits	En euros détaillés HT		
	2022	2023	Evolution 2023/2022
Produits industriels dont :			
Ventes de matériaux	422 062,00 €	229 955,00 €	-46%
Autres produits	6 076,00 €	1 469,00 €	-76%
Soutiens Sociétés agréées	515 269,00 €	442 414,00 €	-14%
Aides dont :			
Reprise des subventions d'investis.	7 979,00 €	7 979,00 €	0%
Subventions de fonctionnement (CODOEC)	24 725,00 €	101 259,00 €	310%
Aides à l'emploi	0,00 €	20 000,00 €	0,00%

4 LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

4.1 Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte des ordures ménagères	255,6	260,4	247,1	243,8	243,37	236,32	222,38
Collecte sélective en bacs jaunes	57,7	58,7	57,7	56,7	59,97	62,15	63,58
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	38,8	42,8	42,31	45,97	47,65	47,01	47,13
Collecte sélective en apport volontaire	5,6	4,8	4,6	4,21	4,13	3,78	4,83
Sous total	102,1	106,3	104,61	106,88	111,75	112,94	115,54
TOTAL	357,7	366,7	351,71	350,68	355,12	349,26	337,92
Taux de valorisation	28,54%	28,99%	29,74%	30,48%	31,47%	32,34%	34,19%

Nb : 115,54 / 337,92 = 34,19 %

Volumes en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,6	0,2	0,4	0,4	0,6	0,9	0,7

4.2 - Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte en déchèterie (valorisé)	174	178,6	183,46	170,87	203,3	170,19	153,36
Collecte en déchèterie (non valorisé)	7,7	15,8	16	16,6	4,24	4,24	5,24
TOTAL	181,7	194,4	199,46	187,47	207,54	174,43	158,60
Taux de valorisation	95,76%	91,87%	91,96%	91,15%	96,73%	97,45%	96,69%

Nb : 153,36 / 158,60 = 96,69 %

4.3 - Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets valorisés	276,1	284,9	288,07	277,75	315,17	283,13	268,82
Déchets non valorisés	263,3	276,2	263,1	260,4	247,64	240,56	227,62
TOTAL	539,4	561,1	551,17	538,15	562,81	523,69	496,44
Taux de valorisation	51,19%	50,78%	52,23%	51,62%	55,74%	54,00%	54,15%

Nb : 268,82/496,44 = 54,15%

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Taux de valorisation 2022 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
0,44%	9,55%	32,17%	5,83%	40,37%	11,65%

Taux de valorisation 2023 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
0,55%	10,34%	33,07%	6,30%	40,26%	9,48%

5 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

5.1 Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

5.1.1 VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus, communications),
- La sensibilisation en porte à porte sur les nouvelles consignes du tri,
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes,
- La baisse du taux de refus (déchets non recyclables qui sont retrouvés dans les bacs jaunes).

5.1.2 La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur a l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.

Il est primordial de distinguer la prévention du tri car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

5.1.3 Le Programme de Prévention des déchets ménagers

En réponse aux objectifs fixés par la loi Grenelle de l'Environnement, et notamment la loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 qui stipule la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets se sont développés.

En 2015, un décret les rend obligatoire. Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention qui s'est déroulé de 2013 à 2015.

Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

Un nouveau PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) va être mené pour la période 2024-2030. Celui-ci est en cours de construction.

5.1.4 Le CODOEC

En 2019, le SICTOM des Couzes signe un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) avec le VALTOM qui s'est achevé en 2021. En 2022, le SICTOM signe un CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire). Le SICTOM se fixe des objectifs sur 5 ans (plus une année de bilan) pour répondre aux différentes réglementations en place concernant la gestion des déchets.

Une multitude d'indicateurs doivent être suivis selon les différentes réglementations en vigueur. Ils sont indiqués dans le tableau suivant :

	Année de référence		Données SICTOM 2023	2026 Objectifs SICTOM		
		Valeur VALTOM		Valeur Collectivité		
Améliorer la valorisation matière des DMA (taux de valorisation matière/bio)	2018	52.2 %	42% (222,8 kg/hab)	39,37% (185,59 kg/hab) (-16,70%)	55 % ***	307,7 kg/hab
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation global)	2018	87 %			92 % ***	
Réduire les DMA (taux de réduction. kg/hab.)	2015	542 kg/hab.	518,8 kg/hab.	499,44 kg/hab (-3,73%)	- 8 % ***	477,3 kg/hab
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - (taux de réduction. kg/hab.)	2018	212 kg/hab.	260,4 kg/hab.	222,38 kg/hab (- 14,60%)	- 37,5 % ***	162,7 kg/hab
Réduire les biodéchets dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	71 kg/hab.	41,7 kg/hab.	45,5 kg/hab (+9,11%)	- 50 % ***	32,6 kg/hab
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	77 kg/hab.	117,2 kg/hab.	107,40 kg/hab (-8,36%)	- 50 % ***	58,6 kg/hab
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	25 kg/hab.	39,1 kg/hab.	14,45 kg/hab (-63,04%)	- 25 % ***	29,3 kg/hab
Réduire les encombrants (taux de réduction. kg/hab.)	2018	49,8 kg/hab.	46,6 kg/hab.	42,49 kg/hab (-8,82%)	- 21 % ***	36,8 kg/hab
Réduire les RTCS (taux de RTCS dans la CS)	2018	12,7 kg/hab.	16,3 kg/hab. (25,7%)	20,86 kg/hab (31,1%) (+27,98%)	19,5 % ***	12,4 kg/hab
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)	2018	52,7 kg/hab.	40,9 kg/hab.	23,80 kg/hab (-41,81%)	- 12 % ***	36,0 kg/hab
Développer réemploi et réutilisation (% du tonnage des DMA)	/		0,06% (0,37 kg/hab)	0,55% (0,26 kg/hab) (+0%)	2.7 % ***	15,1 kg/hab
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchèteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/		0%	100%	100 % ***	100%

5.1.5 Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Pour arriver à atteindre l'objectif de la loi LTECV de sortir les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024, le VALTOM a proposé dans un premier temps de diminuer de 50% les déchets alimentaires, en montant un plan d'actions adapté par collectivité, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Il préconise le développement du compostage pour tous.

Pour arriver à atteindre les objectifs, diverses actions seront menées :

Actions	Objectifs 2018-2024	Réalisé entre 2018 et 2022	Réalisé en 2023	Reste à réaliser sur 1 an
Développer des sites en pied d'immeuble	30	3	1	26
Développer des sites en bourg/quartier	60	18	19	23
Développer des sites en établissement (campings, écoles, EHPAD, restaurants etc.)	140	36	15	89
Vente de composteurs individuels	1 853	895 (Soit 179/an en moyenne)	848	110 (Soit 110/an)

6 SYNTHÈSE ET PROJETS

6.1 Bilan des actions en 2023

PREVENTION :

Cibles	Actions	Tâches
Scolaires & Grand public	Sensibilisation au tri des déchets	Nombre d'interventions en école : 12 Nombre d'élèves sensibilisés : 355

Cibles	Actions	Tâches
Campings	Accompagnement dans le compostage	Fin 2023, la grande majorité des campings du territoire bénéficiait d'un accompagnement dans la réduction des déchets pour les structures qui accueillent du public, en leur permettant de détourner les déchets produits au sein de leur structure. 6 nouveaux campings ont rejoint l'accompagnement du SICTOM : <i>Le camping Paradis du Lac à Aydat, Les Bombes à Chambon sur Lac, le camping Sandaya La Ribeyre à Murol (2), L'Ombriage à Saint-Pierre-Colamine, le camping La Vallée Verte à Saint-Nectaire, le camping La Serre de Portelas à Saint-Amant-Tallende</i>



Cibles	Actions	Tâches
Etablissements	Accompagnement dans le compostage	<p>Installation et lancement du suivi du compostage dans les établissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCAS de Besse (2 composteurs) - Les Galopins du Sancy à Besse - Sancy Resort de Chambon-sur-Lac (2 composteurs) - Collège de Champeix - Ecole de Cotteuges (Saint-Diéry) - Ecole Lomprat (Saint-Pierre-Colamine) - Vétérinaire à Egliseneuve d'Entraigues



Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Compostage de quartier	<p>19 nouveaux composteurs de quartier ont été installés à Besse, Chadeleuf, Champeix, Chanonat, Chastreix, Clémensat, Cournols (2), Ludesse (2), Neschers, Olloix (2), Picherande, Saint-Amant-Tallende (2), Saint-Sandoux, Solignat, Valbeleix</p>



Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	<p>Sensibiliser les usagers au compostage</p> 	<p>848 composteurs et bioseaux ont été distribués au total, soit presque 6 fois plus qu'en 2022.</p> <p>Pour rappel, dans le cadre du STGDO, 1853 composteurs devront avoir été distribués entre 2019 et 2024.</p> <p>La mise à disposition sans facturation des composteurs et les nouvelles campagnes de communication ont nettement contribué à l'augmentation de la demande des usagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 stands d'informations aux usagers, à la demande de 14 communes du territoire : Tallende, Champeix, Chambon-sur-Lac, Chidrac, Compains, Chanonat, Aydat, Vodable, Saint-Amant-Tallende, Montgreleix, Saint-Donat, Picherande, Saint-Nectaire, Courgoul. - 3 stands de distribution de composteurs : Saint-Donat, Solignat et Saint-Diéry.



Cibles	Actions	Tâches
Cimetière	Développement du tri en cimetière	<p>En 2023, les 16 cimetières des communes de Chanonat, Courgoul, Cournols, Ludesse, Montaigne-le-Blanc, Neschers, Olloix, Saint-Amant-Tallende, Saint-Nectaire, Saint-Sandoux et Saint-Saturnin ont été équipés de composteurs afin de collecter les fleurs fanées ou encore la terre des pots, et réduire significativement leur part dans les volumes d'ordures ménagères.</p>



Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Opération « Adopte une poule »	A la suite du succès rencontré lors des éditions précédentes, l'opération « Adopte deux Poules » s'est poursuivie en 2023. 120 familles participantes et 240 poules ont été distribuées. 2 journées de distribution sur 4 sites : <i>Besse, Ludesse, Saint-Sandoux, Saint-Diéry</i>



Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire 	Tonnage détourné en 2023 grâce au partenariat : 12T09 <i>(2,8 tonnes de plus par rapport à 2022)</i> Coût du partenariat en 202 : 5.748,70 € Economie réalisée sur le traitement : 1.537 € Economie réalisée sur le transport : 700 €

COMMUNICATION :

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	La Gazette de Besse Septembre 2023	Information sur le déploiement des colonnes à venir sur l'ensemble des communes du Sictom des Couzes et sensibilisation à la pratique du compostage

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers La Montagne	28/05/2023 : Distribution de poules 29/05/2023 : Plateforme Broyage Solignat 02/06/2023 : Eco Pâturage au Sictom des Couzes 13/06/2023 : Des travaux dans les déchetteries 15/08/2023 : Inauguration du composteur de Champeix

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers Le Summer HEBDO	<p>07/04/2023 : Distribution de compost et de broyat</p> <p>21/04/2023 : Distribution de compost</p> <p>28/04/2023 : Mise à disposition des CIJ sans facturation</p> <p>26/05/2023 : Le point sur l'AG</p> <p>02/06/2023 : Soirée d'échange à Solignat sur le broyage</p> <p>02/06/2023 : Retour sur l'opération « adopte deux poules »</p> <p>09/06/2023 : Le Sictom des Couzes à la « fête du jeu » à Saint-Vincent</p> <p>16/06/2023 : Eco pâturage au Sictom des Couzes</p> <p>23/06/2023 : Réunion Publique à Pardine (compostage partagé)</p> <p>30/06/2023 : Inauguration du composteur partagé de Chaynat (Ludesse)</p> <p>07/07/2023 : Inauguration du composteur partagé de Saint-Amant-Tallende</p> <p>07/07/2023 : Présentation de l'agenda des animations du service Prévention du Sictom des Couzes</p> <p>28/07/2023 : Caisse de réemploi de la déchetterie de Montaignut-le-Blanc</p> <p>04/08/2023 : Inauguration du composteur partagé du quartier de la Rougère à Champeix</p> <p>18/08/2023 : Carte de déchèterie</p> <p>25/08/2023 : Opération « adopte deux poules »</p> <p>15/09/2023 : Fermeture de la déchèterie de Besse pour travaux de remise aux normes</p> <p>22/09/2023 : Distribution de composteurs individuels sans facturation</p> <p>06/10/2023 : Bilan des animations de l'été</p> <p>20/10/2023 : Mise à disposition des cartes d'accès en déchèterie</p> <p>27/10/2023 : Mise à disposition gratuite des sacs de pré-collecte</p> <p>10/11/2023 : Les élus du Sictom des Couzes présents à l'inauguration des de la nouvelle boutique de la Ressourcerie du Pays d'Issoire</p> <p>17/11/2023 : Suivi des travaux de la déchèterie de Besse</p> <p>24/11/2023 ; Présentation de la future plateforme de broyage de Champeix</p> <p>01/12/2023 : Tri à la source des biodéchets et mise à disposition sans facturation de CIJ</p>

Saint-Diéry

Ils sont encore venus en nombre pour adopter des poules

Publié le 28/05/2023



108 poules ont trouvé leur place dans leurs nouveaux foyers. © Dorothea Oberdorfer

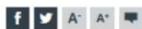
Saint-Diéry. Encore un succès pour l'opération « Adopte des poules ». Les personnes inscrites à l'opération « Adopte des poules » du Sictom des Couzes se sont rendues, samedi 20 mai, à Saint-Sandoux ou à Saint-Diéry pour accueillir leurs nouvelles « locataires ». Au total, les agents de l'équipe de prévention ont attribué 108 poules à 54 foyers répartis sur tout le territoire.

À l'origine de ce dispositif : un geste éco-responsable, puisqu'une poule peut manger jusqu'à 150 kg de biodéchets par an, les détournant ainsi de la poubelle d'ordures ménagères. Avec 108 poules, plus de 16 tonnes de biodéchets par an seront donc détournées.

Comme les fois précédentes, l'opération a été couronnée de succès.

Face à la forte demande, une autre campagne d'adoption sera organisée après l'été.

SANCTORY



+ S'ABONNER

LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉS

- En images** : D'une fine couche dans le Massif Central et les Pyrénées à 50 cm dans les Alpes : la neige fait son retour
- Insolite** : Nellie Oleson, actrice de "La petite maison dans la prairie" sera en visite en Haute-Loire
- Rugby** : Christophe Uriot, après la défaite de l'ASM Clermont au Racing 92 : "Ça me fait ch... de repartir avec zéro point"
- Département** : Le journaliste sportif Didier Roussan est décédé après des semaines de lutte contre la maladie
- Cyclisme** : Au Québec, Julien Alaphilippe se montre dans le final

CLERMONT FOOT 63



Champeix

Le composteur est désormais en service

Publié le 15/08/2023



Les habitants de Champeix se sont rassemblés autour du maire, des élus et des représentants du Sictom. © Thibault Oberdorfer

Champeix. Inauguration du composteur. Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) et la municipalité de Champeix ont inauguré, fin juillet, un composteur, dans le quartier de la Rougère. À cette occasion, Roger Jean Meallet a présenté le compostage et le Sictom des Couzes (*). Thibault Supply, chargé de mission du service prévention, a prodigué des conseils sur le composteur ainsi que pour obtenir un compost de qualité. Chaque participant s'est vu offrir un bio-seau, un petit conteneur pratique destiné à collecter les déchets organiques chez eux avant de les déposer dans le composteur.

(*): Roger Jean Meallet, président du Sictom, maire de Champeix et conseiller régional, avec Frédéric Faucon, 1^{er} adjoint ; Cécile Escaille, conseillère déléguée ; Marie-Odile Lopez du Sictom, référente de site.

SANCTORY



+ S'ABONNER

LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉS

- En images** : D'une fine c dans le Massif Central e Pyrénées à 50 cm dans Alpes : la neige fait son
- Insolite** : Nellie Oleson, de "La petite maison da prairie" sera en visite en Haute-Loire
- Rugby** : Christophe Uriot la défaite de l'ASM Clerm au Racing 92 : "Ça me fa de repartir avec zéro po
- Département** : Le journali sportif Didier Roussan e décédé après des semai lutte contre la maladie
- Cyclisme** : Au Québec, Alaphilippe se montre e final

CLERMONT FOOT



Sictom des Couzes - Distribution de compost



Récupération du compost pour la distribution - © Sictom des Couzes.

Thibault, référent du Sictom des Couzes, accompagné des employés municipaux Philippe et Jean-Claude ainsi que de l'adjoint aux travaux Alexis Coston, a procédé à la distribution du compost rue des Noyers à Neschers. Un très beau résultat avec un compost de qualité pour un volume de plus de 1 000 litres. Le reste du compost servira aux employés pour fleurir le village.

Comment se forme le compost ?

C'est grâce à l'action des nombreux insectes et micro-organismes qui vont venir « manger » les déchets, transformant les matières organiques fraîches en humus riche en minéraux et constituant ainsi un excellent amendement. Les bactéries et les champignons sont la pre-

mière étape. Les bactéries sont invisibles à l'œil nu, mais on peut les déceler grâce à la température qui se dégage du compost, due à leur activité.

Puis ce sera au tour des vers rouges qui vont venir manger tous les déchets organiques et créent aussi des galeries empruntées par le reste des insectes du compost.

Les larves de mouches soldats ou encore celles de la cétoine dorée (coléoptère doré) se développent et s'épanouissent au sein du compost en dévorant les biodéchets.

Plusieurs insectes œuvrent à la fragmentation des résidus organiques et carbonés du compost et permettent ainsi une meilleure décomposition. On note la présence de collemboles ou encore des cloportes qui s'occupent notamment des petits bouts de bois.

Sictom des Couzes

Distribution de compost et de broyat. Elle aura lieu samedi 8 avril de 9h à 12h sur la plateforme du Sictom des Couzes, à Saint-Diéry. Bien que les habitants des communes couvertes par le Sictom puissent en bénéficier tout au long de l'année, le syndicat permet exceptionnellement aux usagers d'en récupérer ce samedi matin. Par contre, il ne sera pas possible de déposer des déchets verts ce jour-là.

Que faire de la tonte de gazon ? Il est déconseillé de la mettre au composteur car elle est très humide et azotée et, de ce fait, elle va fermenter et ainsi produire du méthane et des mauvaises odeurs...

D'autres solutions existent. La plus simple, c'est de la laisser sur place. Elle va se dégrader et ainsi fertiliser le sol pour que votre gazon soit bien vert. Il est aussi possible de l'utiliser en paillage au pied de vos plantations (1 à 3 cm d'épaisseur), ce qui conservera l'humidité du sol et le fertilisera en limitant la repousse des « mauvaises herbes ».